

Règlement d'ordre intérieur du Centre de Vacances

Mise à jour au 1^{er} décembre 2020

Le fonctionnement du Centre de Vacances de l'ASBL Le Quinquet est déterminé par l'article 2-3° du décret relatif aux centres de vacances du 17 mai 1999 en application depuis septembre 2001. Celui-ci précise les objectifs à poursuivre par l'association : créativité, développement physique, citoyenneté et intégration sociale. Cet engagement signifie entre autres que les activités que nous proposons à vos enfants ne sont pas quelconques. Si elles restent des activités « de vacances », elles se doivent d'avoir une vocation éducative, participative et sont donc porteuses de sens. Elles ne sont donc pas à classer dans le registre d'activités dites « occupationnelles » et ne peuvent être considérées comme des « espaces garderies ».

Nous vous demandons de lire attentivement les lignes qui suivent et de revenir vers l'équipe éducative avec toute question que vous jugeriez bon et utile de nous poser.

1. Principes de base :

Le Quinquet est une institution pluraliste. Dans ce sens, nous garantissons au public qui fréquente notre institution un accueil dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants comme de leurs parents.

Sur base de leur âge, les enfants et les jeunes que nous accueillons sont répartis en 4 groupes : un pour les enfants de 3 à 4 ans, un pour ceux de 5 à 8 ans, un pour ceux de 9 à 13ans et un dernier pour les enfants âgés de 12 à 14 ans. Cette répartition est réalisée de façon à répondre aux besoins et attentes spécifiques des enfants et des jeunes.

Notre structure peut ainsi, autant en termes de respect des principes de notre projet pédagogique qu'en ce qui concerne les normes élémentaires et légales de sécurité et d'hygiène, accueillir dans ses locaux un maximum de 50 participants.

Il n'existe par contre pas de minima de participation.

Les ateliers de notre centre de vacances se déroulent au sein des bâtiments du Quinquet ainsi que dans des locaux qui nous sont mis à disposition par nos partenaires (Ville de Soignies et Centre Culturel de Soignies).

À chaque niveau, nous veillons à garantir des conditions de sécurité et d'hygiène élémentaires aux enfants dont nous avons la charge.

La **participation financière des parents** couvre : les frais de secrétariat, les charges diverses (eau, gaz, électricité, immondices, ...), les frais éventuels liés au transport, les assurances, le matériel nécessaire à la réalisation des animations, les frais de garderie ainsi que les frais de rémunération de l'équipe d'animation du centre de vacances et d'animateurs extérieurs spécialisés.

Nous demandons à ce que chaque enfant âgé de 3 ans inscrit à nos activités soit réputé « propre ». Dans le doute, nous demandons aux parents de prévoir des vêtements de rechange et des langes culottes de dépannage. Concernant ces mêmes enfants, nous encourageons les parents à nous fournir un « doudou » ou un objet familier permettant de sécuriser l'enfant lors de la période de prise en charge ou encore durant les siestes.

Par contre, nous déconseillons fortement aux parents de confier aux enfants des bijoux, des GSM ou tout autre objet de valeur. Nous déclinons dans ce cas d'espèce toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation de ce type d'objets.

Enfin, autant pour des raisons liées à la formation et aux compétences professionnelles de notre personnel que de la configuration de nos locaux (étage des bâtiments), il ne nous est pas possible d'accueillir des enfants présentant un handicap mental ou physique grave.

Si toutefois, la participation financière constituait un obstacle à la venue de votre enfant, des mécanismes de solidarité sont envisageables en interne ou en partenariat avec les CPAS de Soignies ou environnants.

2. Organisation :

Nous organisons des ateliers créatifs et récréatifs à l'occasion des vacances de détente, de Printemps, en Juillet et en Août ainsi qu'à l'occasion des congés d'automne (Toussaint).

Nos ateliers sont actifs de 9h00 à 16h00.

Nous proposons une **garderie** de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Durant ce moment, les enfants peuvent réaliser différentes activités (jeux de société, jouets divers, lecture, ...).

Il ne s'agit pas d'une animation proprement dite mais plutôt d'un temps libre encadré par un ou plusieurs animateurs.

Une journée s'établit comme suit :

7h30-9h	9h-10h00	10h00-10h30	10h30-12h	12h-13h	13h-14h30	14h30-15h	15h-16h	16h-17h30
<i>Garderie</i>	Ateliers créatifs	Collation et temps libre	Ateliers créatifs	Dîner – Temps libre	Activités créatives et récréatives	Collation et temps libre	Activités créatives et récréatives	<i>Garderie</i>

La matinée est réservée aux ateliers créatifs proposés au cours de la semaine.

Afin de mieux comprendre ce système d'ateliers, il nous semble important d'expliquer le fonctionnement de nos stages.

Sur la semaine, nous proposons 4 ateliers propres à chaque tranche d'âge citée ci-dessus. Ces ateliers sont scindés en deux par une pause où les enfants peuvent prendre une collation et profiter d'un temps libre.

Une longue interruption a également lieu pour permettre aux enfants de **déjeuner** et de se détendre.

Les enfants apportent leur pique-nique ou ils peuvent également prendre un repas chaud au sein du restaurant SOUPE AU LAIT du Quinquet (potages, viandes, légumes et féculents diversifiés) SUR RÉSERVATION.

Une fois le repas terminé, les enfants ont l'occasion de se divertir grâce au temps libre qui leur est proposé.

Ceux qui le souhaitent peuvent également faire une sieste dans un endroit approprié. Il est néanmoins bon de préciser que les parents qui souhaitent que leur enfant fasse une sieste doivent nous fournir dans un sac approprié un coussin, une couette et le doudou de l'enfant.

L'après-midi, quant à elle, est consacrée à des activités récréatives où tous les enfants peuvent être mélangés, par exemple, lors de l'organisation de grands jeux, de sorties en forêt ou à la piscine, de visite de musées, spectacles, créations collectives,...

Cela permet aux enfants de mieux se connaître (inter-connaître ?) et de ne pas se limiter aux seuls enfants du groupe dans lequel ils sont inscrits.

À cela, il faut ajouter aussi le développement de la prise de responsabilité(s) des plus grands à l'égard des plus petits.

Des échanges ou rencontres peuvent également s'établir en termes de passerelles avec d'autres institutions dispensant le même type d'activités (ex : les maisons des jeunes, les centres culturels, la bibliothèque, la ludothèque, ...).

Une souplesse à l'égard de cet horaire est, bien entendu, envisageable.

3. Gestion des ressources humaines

Notre Centre de Vacances fonctionne selon les normes d'encadrement suivantes :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les participants sont encadrés par une équipe d'animation composée de :

- la coordinatrice ;
- d'animateurs (ou *permanents*) ;
- de stagiaires éducateurs ou en accueil de la petite enfance ;
- d'animateurs extérieurs mis à disposition dans le cadre de nos liens de partenariat avec la Province de Hainaut (Service Provincial de la Jeunesse) ;
- de bénévoles défrayés en respect de la loi du 3 juillet 2005.

Ces derniers doivent pour le moins justifier de l'obtention du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur ou peuvent être des étudiants éducateurs, des auxiliaires de l'enfance ou encore des enseignants toujours en cursus scolaire.

La coordinatrice, éducatrice spécialisée A1, justifie de 35 années d'expérience professionnelle au sein même du Quinquet.

Elle assure la bonne organisation quotidienne des activités (horaires, déroulement de la journée, ...), se déplace de groupe en groupe pour s'assurer du bon déroulement des activités, compile les informations reçues (cahier de communication) et en assure le suivi.

La gestion des relations entre les personnes, de l'organisation et du respect du règlement est sous la responsabilité de la coordinatrice. Celle-ci est directement supervisée et évaluée par le directeur de l'établissement.

Les permanents de l'équipe évoluent toute l'année au sein du Quinquet asbl. Ils justifient toutes et tous d'une large expérience dans le domaine de l'animation et de l'enfance au vu de leur qualification (éducateurs A1 ou A2, artistes plasticiens, infographiste,...) ou de leur passé professionnel.

Toutes et tous, individuellement ou en équipe, participent régulièrement à des formations et travaillent en étroite collaboration afin de gérer au mieux les tâches qui leur sont confiées.

Cette équipe met tout en œuvre pour répondre aux exigences d'encadrement imposées par le décret sur les Centres de Vacances du 17 mai 1999.

Des débriefings quotidiens permettent enfin d'évaluer la mise en œuvre du centre de vacances, de gérer d'éventuels conflits, de porter une attention plus particulière aux enfants qui en ressentent le besoin.

4. Modalités d'inscription

Au lendemain de la diffusion des propositions de stages sur le site du Centre d'Expression et de Créativité du Quinquet (www.ateliers-escalier.be) ou sur la page FaceBOOK des Ateliers de l'Escalier, les parents sont invités à nous contacter au **067/348008** durant les heures de bureau **ou** en envoyant un mail aux adresses suivantes :

- fabienne.vervoort@lequinquet.be
- info@lequinquet.be

L'inscription de l'enfant se veut effective dès le premier contact.

Elle est confirmée après le paiement intégral du stage auprès de l'équipe et le dépôt du dossier d'inscription.

Les frais de garderie sont inclus dans les frais de stages.

En cas de première inscription, les parents doivent remettre à la coordinatrice ou un des animateurs, **au minimum 10 jours ouvrables avant le début du centre de vacances et pour chaque enfant :**

- un document d'inscription pour la participation au centre de vacances ;
- une fiche d'identification et de santé dûment complétée et signée ;
- une participation financière couvrant les frais liés à l'organisation (sauf si un arrangement a été prévu) ;
- Toute autorisation nécessaire au bon déroulement de nos ateliers (activités en piscine par ex.).

Dans la mesure où, de plus en plus, nous sommes amenés à diffuser nos informations sur le site internet du Quinquet, sur les réseaux sociaux ou par tout autre moyen approprié, les parents sont explicitement sollicités afin de marquer leur accord sur l'utilisation (ou non) de l'image de leur enfant en remplissant la fiche signalétique de celui-ci.

Lors de la constitution du dossier du participant, nous demandons aux parents de nous fournir une photo d'identité de l'enfant et de 2 vignettes de mutuelle.

En cas de difficultés financières, un entretien confidentiel peut être obtenu afin de parvenir à un arrangement qui ne pénaliserait pas l'enfant.

En cas de **désistement**, nous demandons aux responsables de l'enfant de nous prévenir au plus tôt afin de laisser la chance de s'inscrire à d'autres enfants.

Si l'inscription peut alors être remboursée (sur présentation d'un certificat médical par exemple), nous garderons toutefois, et à défaut de circonstances exceptionnelles, 50 % du montant de l'inscription afin de couvrir les investissements en matériel.

Une fois l'enfant inscrit, nous comptons sur sa participation régulière afin qu'il s'investisse à fond tout au long de la semaine.

Il est à souligner que dans le respect de la RGPD, de la loi relative à la protection de la vie privée et du droit à l'image ainsi que de la confidentialité des données recueillies, les dossiers (y compris les fiches d'identification des participants) sont systématiquement numérisés.

5. Règles de vie et sanctions

En écho à notre projet pédagogique, il est prévu qu'en cas de manque de respect, de non-respect des règles de vie ou de violence répétitive, des mesures particulières peuvent être prises telles que :

- Une entrevue entre l'enfant et l'animateur du groupe
- Une entrevue entre l'enfant, son animateur et le coordinateur
- L'établissement de contrat de savoir être envers soi et les autres
- Une rencontre avec la famille
- Une exclusion si nécessaire pour préserver chaque partie, l'enfant, le groupe, l'animateur.

7. Informations et contacts :

Fabienne VERVOORT , responsable coordinatrice de projet
Rue de Neufvilles 15 7060 SOIGNIES
067/348008
fabienne.vervoort@lequinquet.be

**Chaque parent déclare enfin avoir été informé et avoir pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur qui peut sur demande lui être remis en mains propres lors de l'inscription ou être téléchargé sur le site internet du Quinquet.
Il lui est demandé de consulter attentivement les *précautions d'usage et autres instructions* reprises dans nos folders d'activités.**

Pour le Quinquet asbl,
Alain LABY
Directeur